

# Lutte des cantons contre le petit crédit

Autor(en): **Tille, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2012)**

Heft 1937

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024523>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Lutte des cantons contre le petit crédit

Albert Tille • 26 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19331>

## Nouvel épisode d'une longue saga pour tenter de prévenir le surendettement personnel

La publicité pour le petit crédit doit être interdite. Les deux Chambres du Parlement fédéral ont accepté l'initiative<sup>26</sup> déposée par Josiane Aubert (PS/VD). La conseillère nationale entend, par cette mesure, freiner l'endettement grandissant des jeunes.

Ce dernier épisode dans le combat contre les méfaits du crédit à la consommation mené depuis 40 ans au Parlement a son origine dans le canton de Vaud. S'appuyant sur des dispositions ambiguës (art 75 et 80) d'une loi cantonale<sup>27</sup>, la commune de Lausanne a interdit la publicité pour le petit crédit. Le Tribunal cantonal<sup>28</sup> a cassé cette décision jugée contraire à la loi fédérale sur le crédit à la consommation. Il fallait donc modifier le droit fédéral, d'où l'initiative de la parlementaire vaudoise.

Cette intervention d'un canton est loin d'être une première.

La réglementation du petit crédit est une lutte récurrente entre les cantons et le lobby bancaire. Bref rappel d'une interminable saga.

En 1971, le libéral genevois Déona dépose une initiative visant à prévenir le surendettement des consommateurs. Quinze ans plus tard, un projet trituré et amaigri par de longs débats parlementaires est écarté. Il est repêché en 1993 pour rendre la législation suisse euro-compatible. Mais cette loi fédérale minimaliste n'est d'aucune efficacité. Elle se limite à fixer des normes de transparence dans les contrats proposés aux consommateurs.

Les cantons qui ont la tâche d'assister les victimes du surendettement réagissent. Sept d'entre eux, essentiellement alémaniques, adoptent une législation cantonale pour combler les insuffisances des prescriptions fédérales. Le lobby bancaire a de la peine à combattre cette fronde cantonale. Son terrain de manœuvre privilégié est le Palais fédéral. Il donne donc son aval à une modeste

retouche de la loi fédérale. Adoptée en 2001, la loi<sup>29</sup> précise (art. 38) que la Confédération règle la question de manière exhaustive. Les lois cantonales passent donc à la trappe.

C'est une régression. Et le mal s'aggrave. Selon une étude coordonnée au niveau européen par Eurostat, 10% des jeunes Suisses de 18 à 24 ans connaissent le surendettement. Le Parlement fédéral accepte donc de revoir sa copie et de renforcer la loi votée en 2001.

Mais les jeux ne sont pas faits. Les publicitaires montent au créneau et joindront leurs moyens à ceux des banques pour provoquer quelques changements d'opinion. Par ailleurs, le conseiller fédéral Burkhalter avertit qu'une interdiction de la publicité pour le petit crédit imposerait probablement une modification de la Constitution. Le peuple serait donc appelé à trancher...influencé, n'en doutons pas, par une avalanche publicitaire.

## Banquier: un métier ennuyeux

Jean-Pierre Ghelfi • 24 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19317>

### «Une once de prévention vaut une livre de soins»

La crise des *subprimes* (2007-2008) est derrière nous. Mais pas la

crise financière qui en a résulté. La conjoncture reste anémique aux Etats-Unis et les